

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 29 janvier 2015

DCM N° 15-01-29-18

**Objet : ZAC du Grand Projet de Ville Metz Borny - Transfert à la Ville des terrains appartenant à la SPL SAREMM et cession de terrains à la société AXIS PROMOTION et à la SCCV BLACK STONE.**

**Rapporteur: M. LIOGER**

La convention publique d'aménagement de la ZAC GPV de Metz-Borny signée les 7 mai et 13 octobre 2004 entre la Ville de Metz et la SAREMM est arrivée à échéance le 18 octobre dernier. Du fait de cette expiration, la Ville de Metz est subrogée dans les droits et obligations du concessionnaire et devient automatiquement propriétaire des biens appartenant encore à la SPL SAREMM.

La Ville de Metz a donc repris en régie à compter du 19 octobre l'achèvement des travaux et la commercialisation des terrains restants.

Un compromis de vente entre la SPL SAREMM et la société AXIS PROMOTION a été signé le 16 octobre 2014 pour la cession d'une emprise foncière d'une surface approximative de 27 ares destinée à l'implantation de bureaux d'une surface-plancher de 2 000 m<sup>2</sup>.

Il est donc proposé, d'une part, d'authentifier cette vente et d'autre part de céder les parcelles représentant une superficie d'environ 50 ca à la SCCV BLACK STONE pour l'implantation d'un mur poids en soutènement de leur construction d'immeubles de bureaux.

Ces transactions seront réalisées sur la base de 35 € le m<sup>2</sup>, conformément à l'estimation de France Domaine, soit un montant approximatif de 94 500 € pour la société AXIS PROMOTION et un montant d'environ 1 750 € pour la SCCV BLACK STONE.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU la convention publique d'aménagement signée les 7 mai et 13 octobre 2004 relative à l'aménagement de la ZAC GPV Metz-Borny,

VU les avis de France Domaine,

VU le compromis de vente SPL SAREMM- société AXIS PROMOTION,

VU le protocole d'accord signé entre la SPL SAREMM et la SCCV BLACK STONE le 6 septembre 2013,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **DE METTRE EN ŒUVRE**, conformément au cahier des charges, le transfert de propriété au profit de la Ville de Metz des terrains d'une superficie approximative de 4 ha appartenant à la SPL SAREMM dans le cadre de la reprise en régie par la Ville à compter du 19 octobre 2014 de l'achèvement des travaux d'aménagement et de la commercialisation des terrains de la ZAC GPV Metz-Borny,
- **DE CEDER** à la société AXIS PROMOTION représentée par M. Alexis MULLER, gérant, ou, sous réserve de l'accord de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, une emprise d'environ 27 a à distraire du terrain cadastré sous :

#### **Ban de BORNŸ**

Section BN n° 449/26 – 2 ha 50 a 27 ca

et à la SCCV BLACK STONE représentée par M. Thierry BENEDIC, gérant, ou, sous réserve de l'accord de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à elle, les parcelles cadastrées sous :

#### **Ban de BORNŸ**

Section BN n° 444/26 46 ca,

Section BN n°445/26 – 04 ca

- **DE REALISER** ces opérations foncières sur la base de 35 €/m<sup>2</sup>, soit, respectivement, pour des montants approximatifs de 94 500 € et 1 750 €, les prix exacts, déterminés après arpentage des terrains, étant payables au comptant à la signature des actes authentiques de vente,
- **DE LAISSER** à la charge des acquéreurs les frais d'acte, droits et honoraires de notaire,
- **D'INSCRIRE** ces opérations au budget annexe des zones,
- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à régler les détails de ces opérations et à signer tous les documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme  
Référence nomenclature «ACTES» : 2.1 Documents d urbanisme

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 46 Absents : 9 Dont excusés : 4

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**